

## HUNDRED and THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Friday, 1 August 1947, at 2.30 p.m.*

*Acting President:* Mr. Jan PAPANEK  
(Czechoslovakia).

### 35. Proposed economic commission for Latin America (documents E/468 and E/468/Add. 1)<sup>1</sup>

Mr. SANTA CRUZ (Chile) formally moved the creation of an economic commission for Latin America and gave the reasons why his delegation and other Latin American delegations believed such action to be desirable and necessary.

He recalled that Latin American delegations, while stressing the urgency of Latin American problems, had shown their devotion to the principles of the United Nations by supporting the proposal for the United Nations Scientific Conference on Conservation and Utilization of Resources and the establishment of the Economic Commissions for Europe and for Asia and the Far East. He felt that attention should now be given to the requirements of the twenty Latin American countries.

Describing the present type of economy of the Latin American countries, he said that the principal need of those countries was for economic development, including both industrialization and diversification, in order to improve living standards and to attain general economic stability. The Latin American countries were at present predominantly agricultural — with existing industries mainly confined to the processing of primary materials — and they were largely dependent upon exports of agricultural products and raw materials. Since that made Latin America's economy highly sensitive to cyclical fluctuations, there was urgent need for diversification. Mr. Santa Cruz stated that he referred to the desirability of balanced development to secure equilibrium and not as a means of attaining self-sufficiency. He pointed out that the population engaged in production of the vital export commodities, and the proportion of actively or gainfully employed was still very small. Illiteracy, malnutrition, deficiency and other diseases and the lack of equipment were other factors which retarded progress. The purchasing power of large groups of the population was virtually non-existent and workers were at great disadvantage to purchase even those commodities which they prepared for export.

## CENT-TROISIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le vendredi 1er août 1947, à 14 h. 30.*

*Président par intérim:* M. Jan PAPANEK  
(Tchécoslovaquie).

### 35. Création d'une commission économique pour l'Amérique latine (documents E/468 et E/468/Add. 1)<sup>1</sup>

M. SANTA CRUZ (Chili) propose officiellement la création d'une commission économique pour l'Amérique latine et indique pour quelles raisons sa délégation et celles d'autres pays de l'Amérique latine jugent cette mesure désirable et nécessaire.

Il rappelle que les délégations de l'Amérique latine, tout en insistant sur le caractère pressant des problèmes affectant leur continent, ont manifesté leur attachement aux principes directeurs des Nations Unies en appuyant la proposition en faveur de la réunion de la Conférence scientifique des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation des ressources et en donnant leur approbation à la création des Commissions économiques pour l'Europe et pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Il estime que le Conseil doit maintenant consacrer son attention aux besoins des vingt pays de l'Amérique latine.

A propos de l'économie actuelle des pays de l'Amérique latine, il déclare que ces pays ont avant tout besoin de se développer économiquement, à la fois de s'industrialiser et de diversifier leur production, afin de relever le niveau de vie et de parvenir à la stabilité économique générale. Les pays de l'Amérique latine sont en ce moment essentiellement agricoles — les industries existantes se limitant à la transformation de matière brute — et ils dépendent dans une large mesure des exportations de produits agricoles et de matières premières. La vie économique de l'Amérique latine étant, de ce fait, très sensible aux fluctuations cycliques, diversifier la production constitue un besoin pressant. M. Santa Cruz précise que, selon lui, on doit rechercher un développement harmonieux des branches principales de l'économie afin de réaliser l'équilibre et non pour assurer l'autarcie. Il fait remarquer que la population qui travaille à la production des marchandises essentielles d'exportation et celle qui occupe un emploi actif ou rémunéré, représentent encore un très faible pourcentage. L'ignorance, la sous-alimentation, les maladies de carence et autres, ainsi que le manque d'outillage, sont d'autres facteurs qui retardent le progrès. Le pouvoir d'achat de fractions importantes de la population est pratiquement nul et les ouvriers sont désavantagés, même lorsqu'il s'agit d'acheter les marchandises qu'ils ont fabriquées pour l'exportation.

<sup>1</sup> See Annexes 11 and 11a.

<sup>1</sup> Voir les annexes 11 et 11a.

He did not deny that action to decrease inequalities between social groups would be necessary, but emphasized that improved production was the first problem. He pointed out that the situation described was intensified by the rapid increase in population.

The repercussions of war had also been widespread and harmful to Latin America. The extraordinary war effort had temporarily furnished markets for domestic producers which replaced those disrupted by hostilities, but had also led to selling at export prices fixed by the buyers and brought about an economic diversification to replace interrupted imports which was largely artificial and uneconomic. Such diversification had not only delayed sound development but had squandered the resources needed to accomplish it. He recalled the war-time deterioration of machinery, the shortage of essential commodities and the handicap at present suffered because of the necessity of purchasing replacements at the present high prices of industrial imports. As a result, an actual currency shortage had developed and, in some countries, living costs had increased disastrously. He believed that failure to expedite the solution of those urgent problems would seriously endanger the democratic regimes of Latin America because of popular anxiety and desperation. Furthermore, Mr. Santa Cruz felt that the co-ordinated development of Latin America was necessary in order to avoid the establishment of artificial or uneconomic industries.

He emphasized that the statesmen and leaders of Latin America were united in those views and also pointed out that the solution of the Latin American problem would materially assist the solution of European and Far Eastern economic problems, including that of surplus population.

He believed that the reasons for establishing another regional organization were evident from the effectiveness already demonstrated by the Economic Commissions for Europe and for Asia and the Far East. He noted that those Commissions would eventually turn their attention to economic development and that concern with economic development was proper and in accordance with the fundamental principles of the United Nations. He thought that the present organs of Latin American co-operation, such as the Pan-American Union and its Inter-American Economic and Social Council could greatly assist the proposed commission, but that Latin American development should be planned within the framework of a world scheme. Furthermore, Canada, whose co-operation would be so val-

Il ne conteste pas qu'il faille prendre des mesures pour diminuer les inégalités sociales, mais il insiste sur le fait qu'il importe avant tout de faire progresser la production. Il fait remarquer que l'accroissement rapide de la population rend la situation plus critique.

La guerre également a eu des répercussions importantes et néfastes en Amérique latine. L'extraordinaire effort de guerre a temporairement fourni à la production domestique des débouchés pour remplacer ceux qui étaient perdus par suite des hostilités, mais a également contraint les producteurs à vendre aux tarifs d'exportation fixés par les acheteurs et a amené une diversification de la production, en grande partie artificielle et sans intérêt du point de vue économique, pour remédier à la suspension de certaines importations. Cette diversification a non seulement retardé les progrès normaux mais a également gaspillé les ressources nécessaires à leur réalisation. Il fait état de la détérioration des machines pendant la guerre, de la pénurie de produits essentiels et du handicap que constitue actuellement la nécessité d'acheter le matériel de remplacement à des tarifs d'importation très élevés. Il en résulte que les devises se sont faites rares et le coût de la vie a subi une hausse catastrophique dans certains pays. A son avis, si l'on ne réussit pas à régler rapidement ces problèmes urgents, l'inquiétude et le découragement de la population mettront en péril les régimes démocratiques de l'Amérique latine. M. Santa Cruz estime, en outre, qu'il faut coordonner les progrès de l'Amérique latine si l'on veut éviter la création d'industries artificielles et sans intérêt au point de vue économique.

Il insiste sur le fait que les hommes d'Etat et les chefs politiques de l'Amérique latine sont d'accord sur ce point et fait remarquer que la résolution des problèmes de l'Amérique latine aiderait matériellement la résolution des problèmes économiques de l'Europe et de l'Extrême-Orient, y compris celui des excédents de population.

Il estime que l'efficacité des travaux accomplis par les Commissions économiques pour l'Europe et pour l'Asie et l'Extrême-Orient justifie la création d'une autre organisation régionale. Il fait remarquer que ces Commissions se consacreront par la suite au développement économique, ce qui est conforme aux principes fondamentaux des Nations Unies. Il estime que les organes de coopération qui existent déjà pour l'Amérique latine, tels que l'Union panaméricaine et son Conseil économique et social interaméricain, peuvent apporter une aide considérable à la commission envisagée, mais qu'il faut prévoir le développement de l'Amérique latine dans le cadre d'un plan mondial. De plus, le Canada qui n'appartient pas à l'Union panaméricaine, mais dont la collaboration serait si appréciable,

able, did not belong to the Pan-American Union, but would be part of the proposed economic commission. If the problems of Latin America were to be resolved as an integral part of world problems, United Nations action and co-ordination would be required, particularly to furnish technical and other services. He thought that such services should be devoted, in fair share, to the problems of the Latin American countries in view of their support of the United Nations. He believed that the proposed action was needed to bolster the faith and hope which Latin Americans had in the United Nations.

In conclusion, Mr. Santa Cruz suggested that the Council should appoint a sub-committee to study the terms of reference of the new commission, approving the proposal for its establishment. He stated that his delegation supported the principle that the commission should have no fixed headquarters, but rather that a system of rotation should be adopted.

Mr. BELT (Cuba) warmly supported the proposal of the representative of Chile. He thought the proposed commission was justifiable not only because of the existence of Commissions for Europe and for Asia and the Far East, but because the problem of Latin America, which needed development, was different from that of Europe and Asia which needed reconstruction as well as development. He pointed out that the development of Latin America had long been hindered by colonial Powers which exported raw or semi-processed materials and, in some cases, re-exported the same materials in finished form to the countries of origin. After the era of colonization, he added, other Powers had continued the exploitation.

He said that the superficially apparent wealth and happiness of Latin America disguised unused resources, famine, misery, and disease, and that the United Nations had the opportunity to take the action urgently required.

Mr. Belt pointed out that Latin America had never had a co-ordinated development plan and that the commission could create such a plan in concert with world requirements. He agreed with the representative of Chile that the existence of such agencies as the Pan-American Union did not obviate the need for the proposed commission, particularly since interest had now shifted from those organizations to the United Nations and its world-wide approach. He thought that the work accomplished by the Inter-American Economic and Social Council had been disappointing and that the proposed commission could, therefore, not be considered as interference with it. The technical limitations

ferait partie de la commission envisagée. Si l'on doit résoudre les problèmes de l'Amérique latine comme partie intégrante des problèmes mondiaux, les Nations Unies devront intervenir pour jouer un rôle de coordination et, en particulier, pour fournir des services techniques et autres. Il considère qu'en toute équité les pays de l'Amérique latine ont droit à ces services, étant donné l'appui qu'ils apportent à l'Organisation des Nations Unies. Il croit l'intervention envisagée nécessaire pour soutenir la foi et l'espoir que les Américains latins ont en l'Organisation.

Pour conclure, M. Santa Cruz suggère au Conseil de nommer un sous-comité chargé d'étudier le mandat de la nouvelle commission, après en avoir approuvé la création. Sa délégation est d'avis que la commission ne doit pas avoir de siège fixe, mais qu'il est préférable qu'elle adopte, pour se réunir, un système de roulement.

M. BELT (Cuba) appuie chaleureusement la proposition du représentant du Chili. Il estime que la commission envisagée trouve sa justification dans le fait qu'il existe déjà une Commission pour l'Europe et une autre pour l'Asie et l'Extrême-Orient, mais aussi que le problème de l'Amérique latine, dont l'économie a besoin d'être développée, diffère de ceux de l'Europe et de l'Asie qui ont besoin de reconstruction en même temps que de développement. Il rappelle que le développement de l'Amérique latine a longtemps été entravé par les Puissances coloniales qui en exportaient des matières premières ou des produits semi-finis et, dans certains cas, réexportaient, une fois finis, les mêmes produits vers leurs pays d'origine. L'époque de la colonisation une fois passée, d'autres Puissances ont poursuivi l'exploitation.

Il déclare que la richesse et le bonheur appartenants de l'Amérique latine dissimulent l'inutilisation des ressources, la famine, la misère et la maladie et que l'occasion est offerte aux Nations Unies de prendre une mesure dont le besoin se fait sentir de façon urgente.

M. Belt fait remarquer que l'Amérique latine n'a jamais disposé d'un plan de développement coordonné et que la commission pourrait en établir un dans le cadre des besoins mondiaux. Il reconnaît avec le représentant du Chili que l'existence d'institutions telles que l'Union panaméricaine n'en rendrait pas moins la commission envisagée indispensable, l'intérêt s'étant déplacé de ces institutions vers l'Organisation des Nations Unies qui étudie les questions sur le plan mondial. Il estime décevante l'œuvre accomplie par le Conseil économique et social interaméricain et ne considère donc pas que la commission envisagée puisse apporter une gêne aux travaux du Conseil. Le caractère régional

and regional character of the Council would, in any case, preclude it from achieving the objectives contemplated for the proposed commission.

With regard to the concern as to whether there would be universal Latin American approval for the commission, he pointed out that all countries had received the agenda and documents relating to the present session of the Council and he concluded that absence of objection indicated majority approval.

He called the attention of the Council to the notable moral and economic assistance given to the United Nations by the Latin American countries. While noting that the aims of the proposed commission, as a United Nations body, were altruistic rather than commercial, he felt that it was desirable to show Latin America that it could also receive benefits from the United Nations.

Mr. d'ASCOLI (Venezuela) also expressed support for the Chilean proposal and cited certain additional justifications for the establishment of the commission. He mentioned lack of satisfactory living standards despite generally profitable foreign investment, and the problem brought about in certain countries where such investment had been concentrated on exploitation of a single mineral product to the detriment of other branches of production and regardless of the danger of possible exhaustion of resources.

Since the concept of the interdependence of raw material producing areas and other areas had superseded the former concept of raw material producing countries as mere appendages of the industrialized countries, the peoples of both types of areas could equally well aspire to good living standards. In the case of raw material producing areas, however, such standards were dependent upon fair export and transport prices and equitable participation in the benefits derived by foreign enterprises from the exploitation of the natural resources of those areas. In addition to such financial considerations, technical assistance, planning and organization were also required and ought to be provided for on an international scale. Mutual help was essential to restore the equilibrium of world economy. The revival of international trade was a condition *sine qua non* of the political and economic balance of Europe, and Latin America was eager to co-operate with the United States in the task of helping Europe achieve that balance, which would be of benefit to all, but which could only be brought about with the co-operation of all the regions of the world.

du Conseil et les limitations d'ordre technique auxquelles il est soumis l'empêcheront en tous cas d'atteindre les buts que l'on se propose pour la commission envisagée.

Quant à la question de savoir si tous les Etats de l'Amérique latine approuveront la création de la commission, il fait remarquer que tous les pays ont reçu l'ordre du jour et les documents relatifs à la présente session du Conseil et il interprète l'absence d'objection comme un signe d'assentiment général.

Il attire l'attention du Conseil sur l'aide morale et économique appréciable apportée aux Nations Unies par les pays de l'Amérique latine. Tout en remarquant que les buts envisagés pour la commission en question en tant qu'organe des Nations Unies sont d'ordre plus altruiste que commercial, il estime souhaitable de montrer à l'Amérique latine que les Nations Unies peuvent également lui apporter certains avantages.

M. d'ASCOLI (Venezuela) se montre aussi favorable à la proposition chilienne et justifie encore par d'autres raisons la création de la commission. Il fait état de l'insuffisance du niveau de vie, en dépit d'investissements de fonds étrangers généralement d'un bon apport, et du problème que pose, dans certains pays, la concentration de ces investissements dans l'exploitation d'un seul produit minéral au détriment du reste de la production et sans tenir compte du danger d'épuisement possible des ressources.

Puisque l'idée de l'interdépendance des régions productrices de matières premières et des autres régions a remplacé l'idée que les régions productrices de matières premières n'étaient que des annexes des pays industrialisés, les habitants des deux catégories de régions peuvent également aspirer à un niveau de vie convenable. En ce qui concerne les régions productrices de matières premières, ce niveau dépend de l'exportation, du coût des transports et de la participation équitable aux bénéfices que procure aux entreprises étrangères l'exploitation des ressources naturelles de ces régions; outre ces considérations d'ordre financier, on a également besoin d'assistance technique, de plans et d'organisations qui doivent être à l'échelle internationale. L'aide réciproque est indispensable si l'on veut restaurer l'équilibre de l'économie mondiale. La renaissance du commerce international est la condition *sine qua non* de l'équilibre économique et politique de l'Europe, et l'Amérique latine désire ardemment collaborer avec les Etats-Unis pour aider l'Europe à réaliser cet équilibre qui sera profitable à tous, mais que seule peut amener la coopération entre toutes les régions du monde.

The proposed economic commission for Latin America would be able to co-operate, within the framework of the United Nations, with the other regional commissions already set up, in the task of the revival and normalization of international trade. Mr. d'Ascoli considered that its creation would in no way interfere with the work of the Inter-American Economic and Social Council. The commission, as an integral part of the universal United Nations Organization would have at its disposal the elements necessary to the fulfilment of its task, namely, the natural wealth of Latin America which was awaiting development; the capital which might be expected to come to Latin America from North America, and the man-power which was lacking in Latin America and could be supplied by Europe.

Mr. d'Ascoli stressed the remarks of the representative of Chile regarding the loyalty of Latin American peoples to the United Nations, the urgency of their need for material assistance and the desirability that the United Nations should consolidate its prestige by showing interest in their problems.

He stated that his country was working on a programme of economic revival which was gradually being revised, and that this programme was aimed at greater diversification. He said that the enterprises at present engaged in the dominant oil production were co-operating in the programme and were aware that greater national economic equilibrium would not be prejudicial to their interests. Despite the fact that Venezuela was not experiencing and did not foresee an economic crisis, he believed that the proposed commission would be of great assistance to his country.

Mr. THORP (United States of America) said he was impressed by the suggestion of the Chilean representative and felt that convincing arguments for the establishment of an economic commission for Latin America had been presented by the Council members who had spoken in its favour.

The need for inter-governmental co-operation in the Western Hemisphere had been recognized and acted upon by the meeting of Latin American republics at Chapultepec in the spring of 1945, at which time an Inter-American Economic and Social Council had been established. He stressed the fact that the Ninth International Conference of Inter-American States, scheduled to meet in January 1948 at Bogota, Colombia, would consider the organization of the inter-American system in relation to the work of the United Nations.

Any action taken to set up an economic commission for Latin America should be taken

La commission économique envisagée pour l'Amérique latine pourra, dans le cadre des Nations Unies, collaborer avec les autres commissions régionales déjà créées à faire renaître et à régulariser le commerce international. M. d'Ascoli considère que sa création ne gênera en rien les travaux du Conseil économique et social interaméricain. La commission, en tant que partie intégrante de l'Organisation universelle des Nations Unies, aura à sa disposition les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa tâche: la richesse naturelle de l'Amérique latine qui attend d'être mise en valeur, les capitaux que l'Amérique latine peut espérer recevoir de l'Amérique du Nord et la main-d'œuvre qui fait défaut à l'Amérique latine mais que l'Europe pourra fournir.

M. d'Ascoli insiste sur les remarques formulées par le représentant du Chili à propos de la fidélité des peuples de l'Amérique latine envers les Nations Unies, le caractère pressant de leur besoin d'assistance matérielle et l'intérêt qu'il y aurait pour l'Organisation des Nations Unies à consolider son prestige en témoignant de l'intérêt qu'elle porte à leurs problèmes.

Il déclare que son pays travaille à un programme de renaissance économique qui fait l'objet d'une révision progressive et qui tend à diversifier davantage la production. Il déclare que les entreprises de production des pétroles collaborent à ce programme et se rendent compte que l'amélioration de l'équilibre économique national ne portera nullement préjudice à leurs intérêts. Bien que son pays ne traverse pas actuellement une période de crise et n'en voit aucune perspective, le représentant du Venezuela est persuadé que la commission envisagée lui rendra de grands services.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) est impressionné par la proposition du représentant du Chili et estime que les membres du Conseil qui l'ont appuyée ont fait valoir des arguments convaincants en sa faveur.

On a reconnu le besoin d'une collaboration intergouvernementale de l'hémisphère occidental et c'est ce principe qui a présidé à la réunion des républiques de l'Amérique latine à Chapultepec au printemps de 1945, époque où le Conseil économique et social interaméricain a vu le jour. Il fait remarquer que la neuvième Conférence internationale des Etats interaméricains, qui doit se réunir en janvier 1948 à Bogota, Colombie, examinera l'organisation du système inter-américain par rapport à l'œuvre des Nations Unies.

Le plus grand nombre possible de pays de l'Amérique latine doit participer aux décisions

by as many Latin American countries as possible, so that the United Nations might be assured of their full co-operation. As many Latin American countries as possible should participate in the initial plan for the establishment of such a commission.

Mr. Thorp declared that he was not opposed to the Chilean proposal, but suggested that action by the Economic and Social Council should be deferred to a later session, by which time it should have been possible to learn the reaction of all Latin American countries and to study the proposal more thoroughly.

Mr. MALIK (Lebanon) said that the Economic Commission for Europe, the Economic Commission for Asia and the Far East, and the proposal for an economic commission for Latin America were the expression of a real need in those regions for economic assistance. He mentioned a fourth region — the Middle East — which was also in dire need of economic development.

Quoting from passages of the speech of the Chilean representative, Mr. Malik emphasized the fact that the economic problems of the Middle East were in many ways identical with those of Latin America. He said the Council had been created for the purpose of taking constructive steps toward resolving the economic problems of backward countries, and that well-intentioned proposals toward such an end should not be rejected and if not accepted should be replaced by constructive alternatives.

He recalled that he had emphasized the economic needs of Lebanon during previous Council sessions and given his reasons for not pressing for an economic commission for the Middle East for the time being. In the first place, he considered that the Council should direct its attention first to regions which possessed greater political stability than the Middle East; secondly, he felt it was preferable to see how the commissions already established would develop and function after a period of time; and thirdly, he thought that the various political, ideological and sociological problems in the Middle East should be solved before an economic commission was established.

Mr. Malik recognized that Europe and the Far East were two regions of the world which had been directly affected by the war. But he warned the Council against concentrating on those two regions only, a policy which might lead it to become guilty of a kind of favouritism.

Mr. MARTIN (Canada) said he was impressed by the substance of the speech of the representa-

concernant la création d'une commission économique pour l'Amérique latine afin d'assurer l'Organisation des Nations Unies de leur collaboration totale. Le plus grand nombre possible de ces pays doit participer à l'établissement du plan initial de création de la commission.

M. Thorp ne s'oppose pas à la proposition chilienne, mais suggère que le Conseil économique et social réserve sa décision à cet égard jusqu'à une autre session; à ce moment, on aura eu la possibilité de connaître la réaction de tous les pays de l'Amérique latine et d'étudier la proposition plus à fond.

M. MALIK (Liban) déclare que la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la commission envisagée pour l'Amérique latine témoignent du besoin réel d'assistance économique qu'éprouvent ces régions. Il cite une quatrième — le Moyen Orient — où le besoin du développement économique se fait durement sentir.

Reprenant certains passages du discours du représentant chilien, M. Malik fait remarquer que les problèmes économiques du Moyen Orient sont à beaucoup d'égards identiques à ceux de l'Amérique latine. Il déclare que le Conseil a été créé pour prendre des mesures effectives permettant la résolution des problèmes économiques des pays peu évolués et qu'il ne faut pas rejeter les propositions bien intentionnées tendant vers ce but; si on ne les accepte pas, il faut les remplacer par d'autres propositions constructives.

Il rappelle qu'au cours des sessions antérieures du Conseil, il a mis en évidence les besoins économiques du Liban et il expose les raisons pour lesquelles il n'insiste pas sur la création immédiate d'une commission économique pour le Moyen Orient: en premier lieu, il se rend compte que le Conseil doit d'abord consacrer son attention à des régions plus stables du point de vue politique que le Moyen Orient; en second lieu, il juge préférable de voir comment se développent et fonctionnent après un certain temps les commissions déjà créées; en troisième lieu, il estime qu'il faut régler les nombreux problèmes politiques, idéologiques et sociaux du Moyen Orient avant de créer une commission économique.

M. Malik reconnaît que l'Europe et l'Extrême-Orient sont les deux régions directement affectées par la guerre; mais il met le Conseil en garde contre une sorte de favoritisme qui consisterait à concentrer uniquement son attention sur ces deux régions.

M. MARTIN (Canada) se déclare très impressionné par le discours du représentant du Chili

tive of Chile and was in extreme sympathy with the motives which inspired the proposal. He believed the fostering of economic progress in all parts of the world to be an essential function of the United Nations, that economic development was more basic and fundamental than economic reconstruction, and that the root causes of economic backwardness could not be attributed to the results of the war.

The Canadian views on the dangers involved in a regional approach to the problem of economic development had been outlined during the fourth session of the Council.<sup>1</sup> A decision in favour of such a regional approach should be made only after mature and considerable study, lest it should constitute a reversal of the approach adopted at San Francisco. These problems should be considered on a world-wide functional basis, which constituted the very nature of the United Nations. He cited as examples of the world-wide functional approach the calling of the World Shipping Conference which was to establish a world maritime council, the work of the specialized agencies of the United Nations, and the very structure of the Council itself.

He considered the establishment of the Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Asia and the Far East justified, because they were concerned with the temporary task of reconstruction in those regions; but he felt that the spirit of a world-wide functional approach might be violated should separate economic bodies be established for each region on a long-term basis.

He pointed out that at the fourth session of the Council<sup>1</sup> his Government had expressed concern that the establishment of separate regional economic organizations might bring into play the forces of nationalism and that the principle of multilateralism might be abandoned. He asserted, however, that his Government was not opposed to the type of machinery suggested by the Chilean representative and that, if the majority of nations favoured its establishment, his Government would be willing to reconsider its position. Decisive action, however, should be taken by the Council only after thorough and intensive study of the proposal.

The Canadian representative called attention to the Inter-American Economic and Social Council which came into being in November 1945 and whose objectives were to serve as the co-ordinating agency for all official inter-American economic and social activities, to maintain liaison with the corresponding agency of the general international organization, when established, and with existing or projected inter-

et favorable aux motifs qui ont inspiré la proposition. Il considère qu'une des fonctions essentielles de l'Organisation des Nations Unies est d'encourager le progrès économique dans toutes les parties du monde, que le développement économique est une question plus fondamentale que la reconstruction et qu'il ne faut pas attribuer à la guerre les causes profondes du retard économique.

A la quatrième session du Conseil, le Canada a fait connaître son opinion sur les dangers qu'il y aurait à aborder le problème du développement économique d'un point de vue régional<sup>1</sup>. On ne devra se décider à se laisser guider par ce point de vue régional qu'après mûre réflexion et étude approfondie, de crainte de revenir sur ce qui a été décidé à San-Francisco. Il faut étudier ces problèmes sur le plan mondial, ce qui est le propre de l'Organisation des Nations Unies. A titre d'exemples de travaux sur le plan mondial, il cite la convocation de la Conférence mondiale des transports maritimes qui devait créer un conseil maritime mondial, les travaux des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et la structure du Conseil lui-même.

Il juge la création de la Commission économique pour l'Europe et celle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient justifiées puisque toutes deux s'occupent d'une tâche temporaire: la reconstruction de ces régions; mais il estime que l'on serait peut-être amené à négliger le point de vue mondial si l'on instituait pour un long terme des organismes économiques séparés pour chaque région.

Il fait remarquer qu'à la quatrième session du Conseil<sup>1</sup>, son Gouvernement a exprimé la crainte que la création d'organisations économiques régionales séparées n'amène l'entrée en jeu de courants nationalistes et l'abandon du principe d'échanges multilatéraux. Il affirme toutefois que son Gouvernement n'est pas hostile au genre d'organisme suggéré par le représentant du Chili et que si la majeure partie des Etats se prononce en faveur de la création de la commission, son Gouvernement sera tout disposé à revenir sur sa position. Ce n'est toutefois qu'après une étude détaillée et approfondie de la proposition que le Conseil devra prendre une décision définitive.

Le représentant du Canada attire l'attention sur le Conseil économique et social interaméricain constitué en novembre 1945 et dont le but est de servir d'organe coordinateur pour tous les travaux économiques et sociaux interaméricains, d'entretenir la liaison avec l'organe correspondant de l'organisation générale internationale une fois établie et avec les organes économiques et sociaux internationaux existants

<sup>1</sup> See *Official Records of the Economic and Social Council, Second Year, Fourth Session*, pages 198 and 199.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, deuxième année, quatrième session, pages 198, 199 et 200.

national economic and social agencies. He also mentioned the Conference scheduled to meet in January 1948 in Bogota, whose purpose would be to discuss the establishment of new branches of industry in the American republics, the development of natural resources, the extension of facilities for the free movement of capital, and the extension of long-term credits designed to raise the standard of living of the American peoples.

Mr. Martin concluded that since there were only four Latin American countries represented on the Council, the results of the Conference should be awaited before any decisive action was taken by the Council on the Chilean proposal.

Mr. CHERNYCHEV (Union of Soviet Socialist Republics) expressed sympathy with the desire of the Chilean representative to raise the standard of living of the Latin American nations, but said that the proposal for the establishment of an economic commission for Latin America was not dictated by necessity. The economic situation in Europe and the Far East was not analogous to that of Latin America and the creation of a Latin American commission would confuse the structure of the Economic and Social Council, which had already nine commissions and in particular the Economic and Employment Commission whose responsibility it was to study under-developed countries throughout the world. His Government, therefore, could not support the Chilean proposal.

Mr. NEHRU (India) said that he fully supported the Chilean proposal, but suggested that in view of the difficulties indicated by the United States and Canadian representatives, a working group should be set up to study the question and make recommendations to the Council.

Mr. MENDÈS-FRANCE (France) asked first whether, if the working group were established, it would report to the Council at the present session or at a subsequent session, and secondly whether the working group would study the Chilean proposal in substance or merely consider the methods of application.

Mr. NEHRU (India) recalled that the Working Group for Asia and the Far East had reported to the Council within a few weeks after its formation.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) said he would like to continue the general discussion of his proposal at the next Council meeting. He said the question raised by the United States representative had been answered in his original proposal.

ou prévus. Il fait également mention de la Conférence qui doit se tenir en janvier 1948 à Bogota et dont le but est d'étudier la création de nouvelles branches d'industries dans les républiques américaines, le développement des ressources naturelles, la libre circulation des capitaux et le développement des crédits à long terme en vue de relever le niveau de vie des populations américaines.

M. Martin conclut que puisque seulement quatre pays de l'Amérique latine sont représentés au Conseil, celui-ci devra attendre l'issue de la Conférence avant de prendre une décision définitive à l'égard de la proposition chilienne.

M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) comprend le désir du représentant du Chili de relever le niveau de vie des pays de l'Amérique latine, mais il trouve que la création d'une commission économique pour l'Amérique latine ne s'impose pas. La situation économique de l'Europe et de l'Extrême-Orient est différente de celle de l'Amérique latine et la création d'une commission pour l'Amérique latine embrouillerait la structure du Conseil économique et social qui comprend déjà neuf commissions, dont la Commission des questions économiques et de l'emploi chargée d'étudier les régions insuffisamment développées du monde entier. Son Gouvernement ne peut donc appuyer la proposition du représentant du Chili.

M. NEHRU (Inde) déclare qu'il appuie sans réserve la proposition chilienne; mais, étant donné les difficultés signalées par les représentants des Etats-Unis et du Canada, il suggère la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la question et de présenter des recommandations au Conseil.

M. MENDÈS-FRANCE (France) demande en premier lieu, au cas où le groupe de travail serait créé, s'il présentera son rapport au Conseil à la présente session ou à la suivante et, en deuxième lieu, s'il étudiera à fond la proposition chilienne ou simplement les moyens de la mettre en application.

M. NEHRU (Inde) rappelle que le Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient a présenté son rapport au Conseil quelques semaines après sa création.

M. SANTA CRUZ (Chili) voudrait que le Conseil poursuivît la discussion générale de sa proposition à la prochaine séance. Il déclare que sa proposition originale répondait aux questions soulevées par le représentant des Etats-Unis.

He would accept the Indian representative's suggestion for a working group, if it were able to report to the present session of the Council.

The meeting rose at 6.05 p.m.

## HUNDRED AND FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Monday, 4 August 1947 at 11 a.m.*

*Acting President:* Mr. Jan PAPANEK  
(Czechoslovakia).

### 36. Report of the Committee on Negotiations with Specialized Agencies on negotiations with the Universal Postal Union (documents E/488 and E/498)<sup>1</sup>

Mr. LUNDE (Norway) stated that he had attended the meeting of the Council Committee on Negotiations with Specialized Agencies in Paris and welcomed the fact that the Committee had reached a positive conclusion in its negotiations with the Universal Postal Union. Nonetheless, he felt that the Council should not approve the draft Agreement without substantial discussion, which would provide members with a further opportunity of reviewing the principles on which Agreements with the specialized agencies should be based.

The Norwegian delegation had proposed a resolution (document E/498) recommending approval of the draft Agreement by the General Assembly, but also expressing some concern as to whether the Agreement was wholly in accordance with the interests and obligations of the United Nations.

He cited Articles 57, 58 and 63 of the Charter, which provided that the United Nations should bring specialized agencies into relationship with it by concluding agreements with them and should co-ordinate their activities and policies. The importance of these obligations was clearly expressed by the General Assembly in its resolution 50 (I) concerning the approval of the first Agreements which the Economic and Social Council concluded with specialized agencies. The main object behind the conclusion of such Agreements had to be the co-ordination of the policies of the specialized agencies. Thus, the Agreements should be drawn up in such a way that the rights of the United Nations, as the supreme policy-making authority in the international field, should be clearly recognized.

<sup>1</sup> See Annexes 12 and 12a.

Il acceptera la formation d'un groupe de travail, comme le propose le représentant de l'Inde, s'il est possible à un tel groupe de présenter un rapport au Conseil au cours de la présente session.

La séance est levée à 18 h. 05.

## CENT-QUATRIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le lundi 4 août 1947, à 11 heures.*

*Président par intérim:* M. Jan PAPANEK  
(Tchécoslovaquie).

### 36. Rapport du Comité chargé des négociations avec les institutions spécialisées sur les négociations engagées avec l'Union postale universelle (documents E/488 et E/498)<sup>1</sup>

M. LUNDE (Norvège) déclare qu'il a assisté aux séances tenues à Paris par le Comité du Conseil chargé des négociations avec les institutions spécialisées et qu'il est heureux du succès des négociations du Comité avec l'Union postale universelle. Il estime, néanmoins, qu'avant d'approuver le projet d'accord, le Conseil doit procéder à une discussion approfondie afin de permettre aux membres de réexaminer les principes qui doivent être à la base des accords avec les institutions spécialisées.

La délégation de la Norvège a proposé une résolution (document E/498) recommandant à l'Assemblée générale d'approuver le projet d'accord, mais exprimant aussi certaines inquiétudes sur le point de savoir si l'accord est entièrement conforme aux intérêts et aux obligations de l'Organisation des Nations Unies.

Il cite les Articles 57, 58 et 63 de la Charte, en vertu desquels l'Organisation des Nations Unies doit établir des relations avec les institutions spécialisées, par la conclusion d'accords, et coordonner leurs activités et leurs programmes. La résolution 50(I) de l'Assemblée générale, relative à l'approbation des premiers accords conclus par le Conseil économique et social avec les institutions spécialisées, indique clairement l'importance de ces obligations. Ces accords doivent s'inspirer d'un principe fondamental, qui est de coordonner les programmes des institutions spécialisées. C'est pourquoi ils doivent être rédigés de manière à reconnaître clairement les droits de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'autorité suprême dans le domaine des relations internationales.

<sup>1</sup> Voir les annexes 12 et 12a.